

PROCES VERBAL REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Rodelle dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Rodelle, sous la Présidence de Monsieur LALLE Jean-Michel, Maire.

Présents : M. LALLE, Mme FERAL, M. CLAPIER, Mme CATUSSE, M. DALLO, Mme GRIPPON, Mme HENS, M. LEMOURIER, Mme PETIT, M. PUECH.

Pouvoirs de vote : Madame Céline ROLLAND donne pouvoir de vote à madame Martine HENS, Monsieur Jérôme GRAS donne pouvoir de vote à monsieur Jérôme DALLO, Madame Nathalie SAHUC donne pouvoir de vote à madame Marielle FERAL, Monsieur Gérard TURLAN donne pouvoir de vote à monsieur Jean-François CLAPIER

Absent : M. PRIVAT.

Secrétaire de séance : Mme Véronique CATUSSE

ORDRE DU JOUR

- Demande de subvention pour des aménagements et des équipements de sécurité à Bezannes
- Accompagnement du Centre de Gestion de l'Aveyron pour la retraite et l'invalidé de la CNRACL
- Modification des tarifs des salles des fêtes
- Travaux en cours et à réaliser
- Questions diverses

Demande de subvention pour des équipements de sécurité à Bezannes :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'Aveyron Ingénierie avait été sollicité pour étudier les mesures à mettre en œuvre pour faire ralentir les automobilistes dans la traversée du village de Bezannes, en complément des aménagements déjà réalisés ces dernières années sur les RD 27 et RD 68.

Les propositions retenues par le Conseil Municipal sont les suivantes :

- la pose d'un radar pédagogique sur la RD 27 en venant de La Vayssière, entre l'entrée d'agglomération et la chicane de Puech-Gros ;
- la pose d'un radar pédagogique sur la RD 68 en venant de Sébazac-Concourès, sur la ligne droite avant la Rue de l'Escuras ;
- la création d'un passage piéton avec balises PMR à proximité de l'abribus, près du carrefour de La Petite Auberge ;
- la pose de potelets sur la RD 27, entre l'école et La Petite Auberge ;
- la pose de balises PMR sur le passage piétons qui relie le Chemin de la Françoune et le Chemin de l'école ;
- l'installation de balises clignotantes de type « Evoflash » sur les panneaux signalant le passage piéton de l'école sur la RD 27 ;
- la pose de panneaux de limitation de vitesse sur la RD 27 et la RD 68.

Le montant total de ces équipements de sécurité s'élève à 9 151.05 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

Dépenses :

Achat de 2 radars pédagogiques	3 381,16 € HT
Fourniture et pose de 12 potelets et de 8 balises PMR	3 287,04 € HT
Fourniture de 2 balises clignotantes de type Evoflash	1 710,00 € HT
Création d'un passage piéton	109,00 € HT
Panneaux divers	663,85 € HT
Montant des dépenses	9 151.05 € HT

Recettes :

Subvention FAL (50% du montant HT)	4 575,53 €
Autofinancement (50% du montant HT)	4 575,53 €
Montant total des recettes	9 151,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres votants, DÉCIDE :

- de réaliser ces investissements de sécurité à Bezonnès ;
- d'inscrire le montant des équipements de sécurité au Budget ;
- de solliciter une aide financière auprès du Département de l'Aveyron ;
- de valider le plan de financement susmentionné ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Une délibération sera prise en ce sens.

Accompagnement du Centre de Gestion de l'Aveyron pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention avec le CDG12 en vue d'un accompagnement pour la retraite et l'invalidité de la CNRACL, pour 2024-2025-2026. (Durée de validité : 3 ans – renouvellement par reconduction expresse). Il propose d'adhérer à cette mission facultative dont le coût s'établit comme suit : 0,05 % de la masse salariale de l'année N-1, avec un minimum forfaitaire de facturation de 15,00 € par année civile. Ce tarif peut évoluer par délibération annuelle du CDG12.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition d'accompagnement, **après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants, DÉCIDE :**

- **d'adhérer au service Partenariat CNRACL et Invalidité du Centre de Gestion de l'Aveyron ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, à procéder à son exécution et à signer tous les actes y afférents ;**
- **de donner délégation au Maire pour résilier (le cas échéant) la convention en cours.**

Une délibération sera prise en ce sens.

Modification des tarifs des salles des fêtes communales :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs actuels de locations des salles des fêtes communales sont réglementés par la délibération n°2021/30 en date du 22 avril 2021.

Suite à une demande d'une entreprise, il propose de fixer un tarif pour une location « à la journée ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de fixer le montant des locations des salles des fêtes, à compter du 1^{er} décembre 2024 comme suit :

Maison du Causse de Bezannes :

Personnes extérieures à la Commune – Tarifs de location pour un week-end :

- 900 € de location, période comprise entre le 1^{er} avril et le 30 septembre inclus (nettoyage compris) → dont 450 € à verser lors de la réservation de la salle,
- 1050 € de location avec chauffage, période comprise entre le 1^{er} octobre et le 31 mars inclus (nettoyage compris) → dont 500 € à verser lors de la réservation de la salle.
- Montant de la caution fixé à 800 €.

Salle des fêtes de Saint Julien de Rodelle :

Personnes extérieures à la Commune – Tarifs pour un week-end :

- 750 € de location, période comprise entre le 1^{er} avril et le 30 septembre inclus (nettoyage compris) → dont 350 € à verser lors de la réservation de la salle,
- 900 € de location avec chauffage, période comprise entre le 1^{er} octobre et le 31 mars inclus (nettoyage compris) → dont 400 € à verser lors de la réservation de la salle.
- Montant de la caution fixé à 700 €.

Pour les deux salles des fêtes :

Associations :

- Seule la participation pour le nettoyage des salles est demandée ; elle s'élève à 80 €.

Habitants de la Commune (ou pouvant justifier du paiement de taxes locales sur la commune) – Tarifs pour un week-end :

190 € de location, période comprise entre le 1^{er} avril et le 30 septembre inclus (nettoyage compris) → dont 90 euros à verser lors de la réservation de la salle,
240 € de location avec chauffage, période comprise entre le 1^{er} octobre et le 31 mars inclus (nettoyage compris) → dont 120 € à verser lors de la réservation de la salle.
Montant de la caution fixé à 800 € pour la Maison du Causse et 700 € pour la Salle des Fêtes de Saint Julien de Rodelle

➤ Tarifs pour une location « à la journée » pour les résidents communaux, hors week-end :

- 80 € de location, période comprise du 1^{er} avril au 30 Septembre inclus (nettoyage compris) → dont 40 € à verser lors de la réservation
- 120 € location avec chauffage, période comprise entre le 1^{er} octobre et le 31 mars inclus (nettoyage compris) → dont 60 € à verser lors de la réservation

- Montant de la caution fixé à 800 € pour la Maison du Causse et 700 € pour la Salle des Fêtes de Saint Julien de Rodelle

➤ **Tarifs pour une location « à la journée » pour les particuliers et les professionnels, hors commune et hors week-end :**

500 € de location, période comprise du 1^{er} avril au 30 Septembre inclus (nettoyage compris) → dont 250 € à verser lors de la réservation

600 € location avec chauffage, période comprise entre le 1^{er} octobre et le 31 mars inclus (nettoyage compris) → dont 300 € à verser lors de la réservation

Montant de la caution fixé à 800 € pour la Maison du Causse et 700 € pour la Salle des Fêtes de Saint Julien de Rodelle

Une délibération sera prise en ce sens.

Travaux en cours et à réaliser :

Monsieur CLAPIER présente les différents travaux qui ont eu lieu sur la Commune :

Passage de l'épaveuse : la Communauté de Communes demande que le conseil municipal se positionne sur le nombre d'heure à octroyer au passage de l'épaveuse, celui-ci décide de partir sur un quota de 240h par an.

Points d'eau incendie : un certain nombre de dysfonctionnements ont été constatés sur les points d'eau incendie de la commune. Monsieur CLAPIER : en attente d'explications du service départemental d'incendie et de secours.

Panneaux de signalisation : Monsieur le Maire : tous les conseillers doivent faire un repérage de tous les panneaux de signalisation à remplacer.

Assainissement de Saint-Julien de Rodelle : Monsieur CLAPIER projette les photos des travaux dans le village de St Julien : « les travaux ont débuté le 18 septembre, très bonne entente avec les habitants et les différentes entreprises, quelques soucis d'accès à certaines habitations ; les habitations ayant une sortie eau usée existante seront raccordées à l'avancement du chantier ;

Plusieurs devis ont été adressés pour des travaux supplémentaires :

Collecteur eaux pluviales, devis supplémentaire de 12 906.24 € TTC.

Le syndicat de Montbazens Rignac a transmis un devis pour le renouvellement de deux poteaux incendie, coût 5 197.21 € TTC supplémentaire.

Raccordement descentes eaux pluviales centre bourg et essai de pression sur la liaison lavoir-cuve de stockage, coût 4 084.38 € TTC supplémentaire.

Reprise liaison lavoir et cuve de stockage, coût 3 743.16 € TTC supplémentaire.

Accord du conseil municipal pour le raccordement au réseau des eaux de surfaces sur le parking communal devant chez monsieur FRANÇOIS, coût 2 070 € TTC supplémentaire.

Coût total supplémentaire : 28 000,99 € TTC

Passerelle de Biarc : Monsieur CLAPIER : la passerelle de Biarc a été démolie, à chaque forte pluie des embâcles se formaient au niveau du pilier central qui menaçait de s'effondrer. Ces travaux ont été entièrement financés par le programme Programme Pluriannuel de Gestion Lot Dourdou (GMAPI de la Communauté de Communes). Les pierres ont été récupérées par la Communauté de Communes et le tablier par l'entreprise Pradalier.

La berge a été totalement arrangée, nettoyée et ensemencée par les employés communaux.
Monsieur le Maire répondra au courrier de Monsieur JAMILLOUX en ce sens.

Abribus à Puech-Gros : Monsieur CLAPIER : l'abribus situé aux Clapiés a été déplacé à Puech-Gros, suite à la création d'un point de ramassage pour les transports scolaires. Un autre sera construit pour l'année scolaire prochaine et placé aux Clapiés.

Discussion sur l'implantation de nouveaux abribus sur la RD 27, monsieur LALLE : ne pas se précipiter attendre les nouvelles demandes.

Cheminement des cazelles : Monsieur CLAPIER : nettoyage par les employés pour mettre en valeur les cazelles qui sont le long du cheminement sur le Causse.

Drainage route du stade à St Julien : Monsieur CLAPIER : la buse qui envoyait l'eau de la route dans un champ s'est bouchée, sur place avec Séverine CARON il a été décidé de faire une tranchée au tractopelle, de placer un drain par les employés de la Mairie et le raccorder à l'autre. Coût environ 250€.

Vernière Haute : Monsieur CLAPIER : suite aux travaux de construction d'un hangar la route a été complètement déformée. Avec Séverine CARON, on a convenu que puisqu'il existe un reliquat sur la route de Fijaguet, car certains travaux n'ont pas été réalisés, environ 10 000 €, ils seront utilisés pour refaire la route de la Vernière, au printemps. En attendant, du tout-venant sera déposé dans les trous les plus importants.

Fermeture de la Maison du Causse : Monsieur CLAPIER : les travaux de fermeture de la salle des associations sont terminés, coût 4 176 €.

Il faut prévoir le nettoyage de la salle des associations car très occupée notamment par le Foyer Rural qui propose beaucoup d'animations, et il faut que les sanitaires soient nettoyés le vendredi avant les locations de la grande salle. Un devis a été demandé à AB Services montant 78 € par semaine ; hors vacances scolaires, pour le nettoyage de la salle des associations, de la grande salle et des sanitaires.

Monsieur LEMOURIER : cela fait beaucoup, trop de choses qui s'ajoutent en dépenses, on arrive à un budget trop important, des petits trucs que l'on rajoute partout et problème ensuite pour d'autres projets.

Stade de St Julien : Monsieur CLAPIER : il y a eu un problème lors de la tonte par Damien du stade, on lui a reproché d'avoir tondu alors que le terrain est tout mouillé. Depuis le rouleau a été passé. L'eau stagne depuis l'éclairage du terrain de foot, les drains ont peut-être été cassés à ce moment-là. Il faut trouver une solution, faire un drain pour sortir l'eau.

Questions diverses :

Cloches Eglise de Rodelle : Monsieur le Maire : suite à la demande de Monsieur Roger BRALEY du Cambon, de mettre en place deux cloches sur l'Eglise de Rodelle, l'architecte des Bâtiments de France doit valider le projet et suivre les travaux. La DRAC explique qu'il faut prendre un architecte, j'ai donc rappelé Monsieur Roger BRALEY qui est d'accord pour tout financer, ce que j'ai indiqué à Monsieur LEMOUX de la Fondation du Patrimoine. Il faudra passer une convention entre Monsieur BRALEY et la Mairie et au prochain conseil municipal il faudra prendre une délibération.

Couvent de Chantemerle : Monsieur LALLE : suite à la rencontre avec une personne intéressée pour la reprise du Couvent, les adjoints n'ont pas été convaincus, plusieurs demandes notamment d'un escalier pour le dernier étage. Le montant de 25 000 € de loyer annuel, est trop élevé. On ne trouvera pas de location au-delà de 15 000 € par an, alors que le Couvent rapporte plus de 40 000 € à la Commune. Il faut trouver des solutions pour garder une gestion en interne.

Préparation du budget 2025 : Présentation du budget, comparatif budgétisé/réalisé en dépenses d'investissement. Point sur les dépenses qui restent à réaliser, ainsi que sur les futurs investissements. Pour l'instant il n'y a pas la nécessité de prendre une décision modificative, à voir lors d'un prochain conseil.

Déplacement point de collecte à Dalmayrac : Monsieur CLAPIER : les employés de la Maire ont réalisé la plateforme pour la pose des colonnes de tri à Dalmayrac.

Monsieur le Maire : nous avons reçu une sommation de faire interrompre immédiatement les travaux de la part de M. et Mme DENIEL, que nous avons transmise à notre avocat ; les travaux sont maintenant terminés. C'est le SMICTOM qui placera les colonnes de tri, la Mairie ne bouge plus.

Cérémonie du 11 novembre : Madame FERAL : La directrice de l'école de Bezannes est d'accord pour participer à la cérémonie, doit travailler avec les enfants sur des lectures et propose que les enfants lisent un texte à la cérémonie.

Monsieur le Maire propose de faire cette commémoration au Monument aux Morts de BEZANNES, plus d'espace qu'à Rodelle, car la place de l'Eglise est toujours encombrée de véhicules.

Déroulement : 11 heures : Célébration en l'Eglise de Bezannes,
 11 heures 30 : Cérémonie au Monument aux Morts
 11 heures 45 : Vin d'honneur à la Maison du Causse

Etude sismologique -CNRS-Université de Toulouse : En 2023 a débuté une grande étude sismologique du Massif central, visant à imager la structure profonde du massif afin de préciser l'origine et le statut actuel de son volcanisme. Ce projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche implique les universités de Clermont-Ferrand, Toulouse et Grenoble. L'observatoire Midi-Pyrénées (Université de Toulouse) est actuellement à la recherche d'un site capable d'héberger une station sismologique temporaire sur une période de 2 ans. Monsieur le Maire propose le site de l'Eglise de Ste Eulalie, pour implanter une station sismologique. Une réponse sera faite en ce sens et un rendez-vous sera fixé sur place en présence de Madame GRIPPON.

Eclairage public de Bezannes : Monsieur CLAPIER : Jérôme GRAS a soulevé le problème des horaires de l'éclairage public, pour les enfants qui prennent le bus le matin et le soir, pourtant dans l'arrêté il est bien mentionné qu'il sera interrompu de 23h à 6h. Il doit y avoir un problème d'horloge, on va attendre le changement d'heure pour appeler le SIEDA.

Signalisation d'indication locale - SIL : Monsieur le Maire donne lecture du message de madame BRUEL-FRAYSSSE sur la mise en place d'une signalisation afin d'identifier les entreprises qui ont une activité touristique ou agritourisme, afin de développer pleinement leur activité. Cela répond ainsi aux besoins des activités qui ne peuvent plus bénéficier de panneaux publicitaires, mais qui nécessite d'être identifiées. Le conseil municipal décide de demander l'avis de Magaly BRUEL-FRAYSSSE, les bénéficiaires pourraient contacter la Mairie, afin de centraliser les demandes, tous les frais seraient à la charge des demandeurs.

Travaux sur le Dourdou : Monsieur CLAPIER : des travaux d'élagage ont été réalisés du Pont des Prades à la Pradelle, pris en charge par le Syndicat Mixte Lot Dourdou, coût des travaux 3 614.30 €.

Zones d'accélération pour l'implantation d'installation de production d'énergies renouvelables : Monsieur LALLE : la commune ayant déjà participé au premier exercice réalisé par Monsieur Paul ROUX du PETR et de la Communauté de Communes, cette nouvelle phase lui sera également confiée.

Achat d'un terrain, haut de Rodelle : Madame FERAL : Madame COSTES vend un terrain situé sur le haut de Rodelle, après Maymac d'environ 1ha, l'électricité n'est pas très loin. Il faudrait l'inscrire comme emplacement réservé au PLUi, afin de pouvoir y construire un atelier communal.

Local chasse de St Julien : Monsieur le Maire : nous avons été voir une petite maison ou ancienne grange, appartenant à monsieur Roger FAU en bas du village de St Julien pour l'aménager en local chasse. Les travaux sont trop importants, à rajouter au prix d'achat et pas de réseaux à proximité. Monsieur LEMOURIER : les travaux d'aménagements seraient trop importants.

Cimetière de Ste Eulalie : Monsieur CLAPIER : J'ai été sur place pour voir la possibilité d'agrandir le cimetière de Ste Eulalie, cela n'est pas possible, car d'un côté il y a un bail agricole sur le terrain attenant et les sœurs propriétaires du terrain ne sont pas du même avis.

Chemin qui mène aux Gachounes : Monsieur DALLO : il faudrait boucher les trous, arranger ce chemin, car même avec les engins agricoles on ne pourra bientôt plus passer.
Monsieur le Maire : nous allons organiser une réunion avec la mairie, le président de la Chasse et les agriculteurs, afin de clarifier ce qui avait été prévu, concernant l'entretien de ce chemin.
Monsieur DALLO : il y a beaucoup de travail, en faire un peu tous les ans.

Monsieur le Maire : il faut que les employés arrangent la haie du cimetière de St Julien et qu'ils changent le grillage.
Monsieur PUECH : il faut aussi revisser les deux portails à Fijaguet.

Réunion pour la Traverse à St Julien : Monsieur le Maire : une réunion est prévue le mercredi 30 octobre de 15h à 19h à la salle des fêtes de St Julien, qu'en présence de monsieur CAUSSE, afin de présenter le projet de traverse aux habitants.

Utilisation salle des fêtes et réunion plantations arbres : Madame HENS : Serait-il possible de ne pas faire payer le ménage pour la soirée Halloween au Comité des fêtes de St Julien, car pas beaucoup de personnes et ça concerne les enfants.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, indique que toutes les associations doivent payer le ménage, il n'y a aucune exception.
Madame HENS : la réunion prévue le 22 octobre pour la plantation des arbres est-elle maintenue ? car plusieurs personnes sont absentes ce soir-là.
Monsieur LALLE : oui la réunion est maintenue, je n'ai pas eu d'autres informations à ce sujet.

Monsieur le Maire : la prochaine réunion aura lieu le jeudi 14 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

